

Fiche repère

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

Objectifs du SRCAE et « Facteur 4 »

Idée reçue :

« Le principal objectif du SRCAE pour le bâtiment est de rénover 125 000 logements par an ! »

Facteur 4 ↔ COP 21 « 2 degrés »

↔	Diminution de la consommation d'énergie	+	Diminution de l'intensité carbone de l'énergie
↔	Rénover tous les bâtiments d'ici 2050 à un niveau BBC	+	EnR + Réseaux de chaleur + suppression chauffage fioul, etc

Les objectifs du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)

Il existe de nombreuses subtilités à propos des objectifs de rénovation énergétique : périmètres, horizons, etc. Le plus simple et le plus sûr, en phase avec les objectifs de moyen terme, est de retenir que **l'ensemble du parc devra être rénové au niveau BBC-rénovation (bâtiment basse consommation) à l'horizon 2050, avec un forte substitution des sources d'énergie traditionnelles par des sources renouvelables, en particulier via les réseaux de chaleur.**

Cet objectif, clairement exprimé dans le SRCAE et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), implique notamment :

- que **tous les bâtiments sont identiquement concernés**, quels que soient leur type, leur période de construction, les revenus de leurs occupants, leur niveau de performance énergétique avant travaux, etc.
- qu'il **s'agit nécessairement de viser un niveau BBC-rénovation** en moyenne (éventuellement en plusieurs étapes), les rénovations peu ambitieuses seront largement insuffisantes.

Cette ambition est la condition de l'atteinte de l'objectif réel du SRCAE : **d'ici 2050, baisser d'environ 50 % les consommations d'énergie et de 80 % les émissions de GES pour le secteur du bâtiment.**

A noter : lorsqu'on raisonne sur les usages thermiques uniquement, soit chauffage et eau chaude sanitaire (ECS), ou réglementaires (hors électricité spécifique), la trajectoire définie dans le SRCAE implique une baisse des consommations énergétiques de l'ordre de 70 à 80 %, et non 50 % (cf SRCAE page 119).

En complément, les énergies renouvelables devront se substituer massivement aux énergies traditionnelles. En particulier, pour les usages chauffage et ECS aujourd'hui majoritairement assurés par le gaz, le fioul et l'électricité de pointe, **le déploiement des énergies renouvelables repose largement sur le développement des réseaux de chaleur** (objectif de 450 000 équivalents-logements supplémentaires raccordés entre 2012 et 2020).



Objectifs de court terme (2020) Vs objectifs de moyen terme (2050)

L'expérience montre que les objectifs à horizon 2020 ont édulcoré les objectifs à horizon 2050 : par exemple, le chiffre de 125 000 logements rénovés par an est relativement bien connu des acteurs, alors que peu d'entre eux semblent connaître l'objectif de rénovation de l'ensemble du parc au niveau BBC (soit 180 000 logements par an). Ainsi, certains acteurs ont proposé des analyses visant à atteindre les objectifs de court terme au moindre effort qui peuvent s'avérer contre-productives au regard de l'atteinte de l'objectif de 2050 : priorisations abusives sur certains segments de parc.

La pertinence des actions mises en œuvre doit s'apprécier au regard de leur compatibilité avec l'objectif à horizon 2050 uniquement. Les objectifs de court terme (2020) ne doivent être considérés que comme des points de passage de la trajectoire menant aux objectifs de moyen terme (2050), et non comme des objectifs en tant que tels.

Pour aller plus loin :

Les objectifs de SRCAE, les plus connus par les acteurs, ne sont qu'une traduction intermédiaire de l'objectif réel du SRCAE qui consiste à rénover tout le parc au niveau BBC d'ici 2050.

• Période 2012-2020

- 125 000 logements rénovés par an (rythme à multiplier par 3), dont :
 - 40 000 individuels privés (rythme à multiplier par 2)
 - 50 000 collectifs privés (rythme à multiplier par plus de 5)
 - 35 000 logements sociaux (rythme à multiplier par plus de 2)
- 6 millions de m² de tertiaire rénovés par an (rythme à multiplier par 2)
- Ambition :
 - 40% de « petites » réhabilitations en une seule action
 - 35% de rénovations qualifiées d'« intermédiaires » soit 25 à 30 % de gain environ
 - 25 % de rénovations type « BBC »

• Période à venir après 2020 et jusque 2050 :

- 180 000 logements rénovés par an
- 8 millions de m² de tertiaire rénovés par an
- Ambition :
 - **100% de rénovations BBC**
 - **complément de travaux nécessaire sur les bâtiments ayant été partiellement rénovés sur la période 2012-2020**

Zoom sur l'objectif de division par deux des consommations d'énergie :

- L'objectif de division par deux des consommations énergétiques porte sur l'ensemble des consommations d'énergie du secteur (y compris électricité spécifique : électroménager, bureautique, etc). L'atteinte des objectifs en termes de GES implique cependant des réductions de consommation d'énergie bien supérieures à 50 % lorsqu'on raisonne sur les usages thermiques (chauffage et ECS) ou réglementaires (hors électricité spécifique) : de l'ordre de 80 % de baisse pour la consommation énergétique moyenne par m² (neuf compris), et de 70 % de baisse pour la consommation énergétique de l'ensemble de parc (construction neuve comprise) (cf SRCAE page 119).

Par ailleurs, d'autres objectifs peu connus de SRCAE sont à rappeler :

- D'ici 2020, 450 000 équivalents-logements supplémentaires raccordés aux réseaux de chaleur
- D'ici 2020, disparition progressive du chauffage au fioul, GPL et charbon
- Réduction très volontaire des consommations liées au chauffage électrique, qui est le principal contributeur à la pointe électrique.



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement
ÎLE-DE-FRANCE

21-23 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
Tél : 33 (01) 40 61 80 80
Fax : 33 (01) 40 61 85 85